

FLASH INFO N°18 - COVID 19 - 17 DÉCEMBRE 2020

Annonces de Madame la ministre du travail, Élisabeth Borne, lors de la séance de Questions au gouvernement à l'Assemblée nationale le 15 décembre 2020

- Concernant le télétravail, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, la sortie du télétravail à 100% se fera selon les modalités suivantes:
 - 7 janvier 2021 : les salariés qui étaient en télétravail à 100% pourront revenir 1 jour par semaine en présentiel ;
 - 20 janvier 2021 : renvoyer vers les partenaires sociaux ou vers des entreprises le soin de déterminer les règles relatives au télétravail pour définir le nombre de jours minimaux de travail en présentiel.
- La ministre rappelle, qu'en tout état de cause, le télétravail reste un outil important dans la lutte contre la propagation du Covid-19, en ce qu'il permet de réduire les interactions sociales, et de facto le risque de contamination.
- Le Gouvernement entend pas légiférer consécutivement à l'accord national interprofessionnel relatif au télétravail.
- A contrario, l'accord national interprofessionnel relatif à la sortie au travail fera l'objet d'une proposition de loi qui sera déposée par les députés.
- Sortie des dispositifs exceptionnels d'activité partielle : ces dispositifs étant par définition exceptionnels, la ministre encourage la conclusion d'accord portant sur l'APD.
- Reconnaissance du Pré-formationnel : pour les entreprises qui recourent à l'activité partielle ou à l'APD, elles seront en mesure de bénéficier de l'aide (jusqu'au terme de la crise sanitaire).

N'hésitez pas à nous contacter (cellule.de.crise@factoryby.com)

Pour formuler toute **demande** sur la question
et **bénéficier** de leur expertise.